



**Réunion du Conseil des dirigeants des sections locales
du jeudi 19 avril 2018
Bureau national (salle de conférence 1967), 4^e étage
100, rue Queen, Ottawa (Ontario)**

PROCÈS-VERBAL

Présences : G. Phillips (*président de la séance*), M. Charron-Tousignant, N. Giannakoulis, A. Picotte, L. Ramsingh, J. Rothschild, N. Stewart, B. Sharamen, K. Poplowska, T. Wilcox, H. Al-Souci, S. Mir, H. Gibson, D. Hager, N. Perron, K. McKerlie

Personnel : J. Courty, C. Vézina

Par conférence téléphonique : A. Butler, D. Barty, L. Ladouceur, A. Nemec

1. Ouverture de la séance et observations préliminaires

La réunion du Conseil des dirigeants des sections locales est officiellement ouverte à 17 h 30. Les participants se présentent à tour de rôle. Le but de la réunion est expliqué, et on évoque le désir d'augmenter la participation aux prochaines réunions. Des épinglettes sont mises à la disposition des participants.

À la suite de demandes adressées au Bureau national, un guide d'information a été mis au point afin d'aider les délégués syndicaux et les dirigeants des sections locales à répondre aux questions des étudiants. Ce sujet fait l'objet d'une présentation inscrite à l'ordre du jour, au cours de laquelle des commentaires seront sollicités.

2. Mise à jour sur la négociation collective

Le président fait les mises à jour suivantes :

- Bibliothèque du Parlement : Une entente de principe conclue le 22 février a par la suite été approuvée par les membres le 14 mars, puis signée le 21 mars. Le taux de participation aux scrutins était élevé, et près de 90 % des électeurs se sont prononcés en faveur de la nouvelle entente. Une prime à la signature de 650 \$ était prévue au cycle de paye du 4 avril.

- La convention collective TR arrivait à échéance hier. Le comité de négociation collective (CNC) a récemment terminé le sondage auprès des membres. Comme prochaine étape, il formera une équipe de négociation collective et utilisera les résultats du sondage pour formuler les demandes à présenter à la table.
- Le mois dernier, la première formation du CNC EC sur la négociation lui a permis de faire un remue-méninge sur divers sujets liés aux négociations, aux difficultés associées à la fonction publique fédérale et aux problèmes propres au groupe EC.
- Le CNC a hâte à sa prochaine séance. Un directeur des politiques agissant à titre de négociateur en chef a été retenu dernièrement. C'est avec enthousiasme que l'attribution de ce rôle à Claude Dannick a été annoncée.
- L'ACEP représentera dorénavant les directeurs parlementaires du budget. Une fois l'accréditation réglée, les préparatifs se mettront en branle pour leur négocier une nouvelle convention collective.

Questions et commentaires :

En réponse à une question sur les stratégies de mobilisation des membres autour de sujets importants pour eux, et pour débattre de questions que la convention collective pourrait ne pas couvrir mais dont il serait bon de discuter avant la prochaine ronde de négociations, on explique que l'examen de cette question est à la discrétion du CNC, mais commence en général par un sondage. En ce qui concerne les congés de maladie (*maintenant qualifiés de « bien-être »*), les comités du bien-être de l'AFPC et l'IPFPC cherchent à moderniser leur approche. L'ACEP est représentée aux deux comités. Les travaux à la table de l'IPFPC avancent rapidement, contrairement à ceux de l'AFPC. Cependant, on ne prévoit pas d'ajustements aux programmes de congés de maladie ou de bien-être au cours de la présente ronde de négociation collective.

À savoir comment il se fait que la convention collective approuvée l'an dernier arrive déjà à expiration, N. Giannakoulis signale que la ronde des négociations dont il est question était exceptionnelle, et que le comité de négociation EC trouvait insensé de conclure une entente à plus long terme, étant donné l'offre moins que favorable de l'employeur.

Un commentaire porte sur le resserrement de la solidarité en intensifiant la mobilisation des membres et en l'étendant à d'autres syndicats, voire à des travailleurs vulnérables dans des sphères connexes. On propose comme méthode de procéder à une négociation collective qui non seulement cherche à améliorer la trousse, mais vise aussi à amener les membres à forger des alliances avec d'autres syndicats dans des domaines interreliés.

En ce qui concerne les résultats attendus de la présente ronde de négociation, et compte tenu de la forte proportion des personnes touchées par le système de paye Phénix, un participant signale que c'est là un levier pour faire valoir les besoins des membres. De plus, on suggère d'examiner les enjeux liés aux pensions en se fondant sur le projet de loi C-27 déposé au Parlement; si le projet de loi est adopté et devient loi, il pourrait entraîner

l'élimination des régimes à prestations déterminées à la fonction publique, et d'autres pourraient en subir les conséquences avec le temps. Il est donc recommandé de négocier une disposition à la convention collective qui exige du gouvernement fédéral qu'il obtienne l'accord des syndicats de la fonction publique avant d'apporter tout changement à la *Loi sur la pension de la fonction publique*, à la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires* et à la *Loi sur les normes de prestation de pension*, et qui donne aux membres le droit de contester tout changement éventuellement néfaste. On signale que les pensions sont traitées par les syndicats depuis des années, que le sujet est toujours proposé comme matière à négociation et qu'il est sans cesse refusé.

**Un document est distribué aux participants, et il est fortement recommandé au présent Conseil de bien prendre connaissance de cette question pour l'inclure dans le sondage, en plus de tenir des assemblées générales pour en discuter.*

Quelqu'un raconte avoir discuté avec un membre touché par le système de paye Phénix, qui présumait que la négociation collective insisterait sur une indemnisation pour contrebalancer les effets du système de paye Phénix. Le président reconnaît que, en théorie, le problème a persisté pendant un certain temps et qu'il préoccupe les syndicats, puisque les membres s'attendent non seulement à un remboursement, mais aussi à une indemnité pour leur tourment ou les dommages qu'ils ont subis. Il est possible d'insérer du texte et une protection en décrivant les dommages-intérêts dont il faut tenir compte si la situation se reproduit. Les directeurs agissant à titre de négociateurs en chef élaboreront des stratégies, et ils prendront ensuite des décisions fondées sur les priorités perçues.

Il est indiqué que, compte tenu des contributions 50/50 de bon nombre de syndicats aux fonds de pension, il faudrait obtenir un certain contrôle, et surtout appuyer l'idée que les conventions collectives doivent limiter les modifications législatives effectuées sans l'approbation du syndicat, même si elles relèvent ordinairement du Conseil national mixte.

On signale qu'aux séances de négociation, l'approche plutôt technocrate utilisée pour régler des questions et en communiquer les résultats aux membres nous fait bien souvent rater des occasions. Si le processus de négociation collective avorte, les membres s'informent des meilleures avenues ou stratégies à adopter pour sensibiliser les membres aux principaux enjeux et aux positions à prendre (*p. ex. protection du régime de pension*). Le président déclare qu'il faudrait une opinion constitutionnelle sur la viabilité. Il recommande donc de modifier la recommandation pour y inclure « si c'est constitutionnellement acceptable ». Si les membres l'adoptent, la recommandation pourrait être transmise aux deux négociateurs en chef. La proposition d'adoption suivante est formulée :

Il est résolu que le Conseil des dirigeants des sections locales recommande au comité de négociation collective/à l'équipe de négociation collective d'organiser une assemblée générale ou une série de réunions, afin de consulter les membres à propos de la négociation collective.

Proposé par : N. Stewart

Appuyé par : S. Mir

Discussion : Une modification est proposée afin d'informer également le CEN à mesure que les priorités de la négociation collective sont établies. Le président se dit prêt à inscrire ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion du CEN. Les membres qui ont proposé et appuyé cette résolution approuvent la modification.

Le président signale que la question du budget et des coûts associés aux assemblées générales doit être prise en considération, et il ajoute que le calendrier doit tenir compte des vacances d'été. Il confirme que ce point sera ajouté à l'ordre du jour de la prochaine réunion du CEN, et qu'il sera soumis aux négociateurs en chef.

Proposé par : N. Stewart

Appuyé par : S. Mir

Abstentions (2)

Vote à main levée : Résolution adoptée à l'unanimité

3. Compte rendu et suivi sur le système de paye Phénix et ses répercussions sur les membres

Le président communique des renseignements sur les activités entreprises par l'ACEP pour régler les problèmes de paiements rétroactifs de salaire et ceux associés au système de paye Phénix. L'Association a déposé des griefs au nom de tous ses membres touchés, ainsi qu'une plainte de pratique déloyale de travail (PDT) à l'encontre du gouvernement, puisqu'il n'a pas respecté la convention collective. L'ACEP répond actuellement aux contestations préliminaires du gouvernement à l'égard de cette plainte, et elle a demandé à la Commission des relations de travail et de l'emploi dans le secteur public fédéral de fixer les dates d'audience de la PDT.

Selon les conseils juridiques fournis, le meilleur moyen de régler cette affaire passe par le dépôt de griefs de principe et d'une PDT au nom des membres touchés. En plus du salaire rétroactif, l'Association use de mesures officielles et officieuses pour aider les membres qui ont connu des problèmes avec le système Phénix. L'ACEP a déposé différents griefs qui sont pour la plupart réglés, tandis que d'autres sont toujours en instance. Le président signale que l'ACEP a déposé une série de griefs de principe au nom de membres et de groupes, à la suite des nombreuses erreurs du système Phénix. L'Association a demandé à l'employeur de rectifier les erreurs de paye et d'indemniser les employés pour les pénalités et les dépenses que ses erreurs et omissions leur ont occasionnées.

Avec d'autres syndicats, un bref de mandamus a été adopté pour forcer le gouvernement à prendre des mesures pour corriger tous les problèmes de paye, et il en a découlé une ordonnance par consentement de la cour voulant que le gouvernement fournisse certaines mesures d'appui pour régler les problèmes de paye du système Phénix. En plus des communiqués et des conférences de presse, l'ACEP collabore avec d'autres syndicats aux travaux conjoints du Conseil national mixte sur le système Phénix, lesquels exposent en détail les personnes touchées et les tentatives de règlement. Des mises à jour seront continuellement affichées dans le site Web.

Points de discussion :

- Certains membres ont exprimé une grande frustration, car ils croient que l'ACEP et les autres syndicats n'exercent pas assez de pression sur le Conseil du Trésor et sur le gouvernement dans ce dossier. Le président dit comprendre leur frustration. Cependant, l'idée d'aller en grève ou de prendre d'autres mesures serait problématique, car elle serait considérée comme une mesure illégale que le syndicat n'est pas autorisé à appuyer. Il souligne que la participation active de l'ACEP au règlement de cette question et à l'examen de toutes les avenues légales possibles est égale sinon supérieure à celle de toute autre organisation. Dans la mesure du possible, les options prévues aux lois du travail sont examinées. Même si la frustration est légitime, il faut se plier à certaines règles. Malgré la possibilité d'obtenir des conseils juridiques, de telles mesures ne pourraient être prises par l'équipe de négociation.
- Un commentaire est soulevé, selon lequel malgré les efforts déployés de notre côté, il semble que le gouvernement ne fait pas grand-chose pour corriger la situation. Par conséquent, en l'absence de progrès, d'autres options possibles en vue d'exercer des pressions sur le gouvernement doivent être envisagées (*p. ex. mesures symboliques comme des pauses café concertées avec conférenciers et ralliements pendant ces pauses pour forcer la direction à prendre conscience de la situation*). Cette mesure, à laquelle s'ajoutent la sympathie du public et la couverture médiatique, est un facteur inexploité qui pourrait accroître la mobilisation des membres.
- Un membre signale l'importante discrimination à l'égard des personnes en congé qui n'ont accès à aucun système. Les demandes d'accès aux systèmes ne peuvent être remplies sans se raccorder aux systèmes, et il semble que tout s'ensuit. « MesRHGC » est un autre élément dont on n'a pas encore beaucoup discuté, mais qui touche les gens de façon similaire. En effet, le transfert des dossiers prend en moyenne 16 mois, et les gens ont du mal à accéder au solde des congés ou craignent d'accepter des promotions ou des transferts. Le président en discute, évoquant l'incidence sur l'économie de la réduction des dépenses en raison des craintes que soulèvent les chèques de paye, ainsi que son effet d'entraînement dans les collectivités.
- Le nombre de conseillers en rémunération à Miramichi et la possibilité que la durée de traitement en souffre soulèvent de fortes préoccupations. On explique que, malgré tout, les conseillers ne sont pas assez nombreux et n'ont souvent pas le pouvoir de régler les dossiers. Le président indique que ce problème a déjà été relevé.
- Un des membres expose des stratégies relatives à la grève du zèle, aux heures supplémentaires et au succès des rassemblements précédents menés de façon solidaire avec d'autres syndicats, et qui ont retenu l'attention des médias et augmenté la visibilité, notamment par le port de macarons. Il suggère aussi d'adopter une approche plus énergique, plutôt que de continuer de fonctionner normalement malgré l'absence d'une paye adéquate, par exemple, en passant à l'action, en mobilisant les membres, en rehaussant leur moral et en leur donnant l'occasion de sentir qu'ils font partie d'un syndicat.

- D'autres précisions sur le règlement des griefs au cours de la dernière année et demie sont sollicitées. C. Vézina explique que la personne responsable des dossiers du système de paye Phénix doit faire un compte rendu toutes les deux semaines. Le nombre d'appels reçus semble avoir diminué.

4. Budget

Le Comité des finances a organisé une série de réunions en février et en mars. On dit que le chiffrer expose le contexte et procure une meilleure compréhension des catégories. Les grandes lignes sont surlignées, et un survol détaillé du budget est présenté.

- En réponse à une question sur les frais juridiques, les divers frais sont expliqués, comme les frais imprévus, les frais de vérification supplémentaires et les frais de consultation. Même si certains frais juridiques étaient élevés au cours des exercices précédents, ils devraient diminuer considérablement pendant l'exercice en cours. De plus, un avocat est embauché à l'interne dans le but de réduire certaines dépenses et d'accroître l'efficacité.
- On demande d'envoyer les documents financiers tels qu'ils ont été déposés aux dirigeants des sections locales. Le président confirme que seule la version provisoire de ces documents pourrait être soumise, et qu'elle ne devrait pas être considérée comme une version définitive.
- Un membre fait valoir que, malgré son importance, le budget n'a aucun lien avec l'objet de la présente réunion et devrait être limité pour permettre l'examen plus approfondi d'autres questions avant que trop de membres aient à partir. De plus, on recommande que les prochaines réunions respectent davantage l'horaire établi, afin que les membres puissent planifier leur vie personnelle et familiale et demeurent intéressés à prendre part aux réunions. Le président reconnaît cette réalité, mais signale qu'on ne peut prévoir à tous les coups que certains sujets susciteront des discussions animées qui s'étireront.

Pour gagner du temps, il est suggéré de soumettre directement au président du Comité des finances, N. Giannakoulis, toute question détaillée à propos du budget.

5. Conseil des dirigeants des sections locales : Attentes et objectifs

Les membres sont appelés à indiquer les résultats attendus du Conseil des dirigeants des sections locales, soit :

- On demande des directives, que ce soit au Conseil ou à l'ACEP, de sorte que les travaux amorcés soient liés à certaines des priorités relevées par des membres provenant de régions plus petites ou reculées. Un sentiment d'isolement persiste dans les T. N.-O. Il serait utile d'apporter des précisions sur les T. N.-O. et le Yukon,

et de dire si et comment ils devraient collaborer. Le président suggère des discussions hors ligne afin de chercher des solutions.

- Pour que le présent Conseil fournisse une occasion de coordonner la mobilisation et de prôner des moyens de régler les questions, il est jugé utile d'évoquer des initiatives réussies ou encore des leçons apprises. Tout dépendant des négociations, cette tribune pourrait appuyer les initiatives de sensibilisation.
- On suggère d'ajouter des mises à jour et des initiatives locales comme point permanent à l'ordre du jour, et de tenir de courtes discussions afin d'apprendre les uns des autres. Le président suggère d'acheminer les mises à jour au Conseil des présidents, et il propose que le présent Conseil travaille en premier lieu à partir d'un ordre du jour ouvert, et qu'il permette aux dirigeants des sections locales de faire davantage de présentations, de tenir plus de discussions ou de procéder à un tour de table. On étudie l'idée d'examiner les réseaux sociaux ou de créer une session à laquelle se brancher à l'interne pour tenir des discussions de groupe.
- Un membre signale que même si on multiplie les plateformes de communication, deux réunions par an ne suffisent pas. De plus, pour ce qui est de la technologie, les vidéoconférences devraient être prises en compte pour mettre un visage à ceux qui font une présentation à distance. Le président fait allusion à un léger déficit prévu au budget, ce qui restreint la tenue de réunions et d'assemblées générales supplémentaires. Il faudrait peut-être hausser les cotisations pour augmenter les ressources, mais l'approbation du présent Conseil serait nécessaire.
- Un membre approuve l'idée de créer un « Coin des membres » dans le site Web, dans le but de maintenir l'enthousiasme que le groupe risque de perdre après six mois. On suggère aussi de permettre la participation des dirigeants de sections locales sans droit de vote à la réunion du Conseil des présidents.
- Un membre aimerait qu'on étudie des solutions technologiques abordables pour permettre la participation virtuelle des membres et des dirigeants des sections locales, et il en recommande ensuite une analyse.

6. Formation des délégués syndicaux

Le président indique que la formation aura lieu en mai, et qu'une lettre d'invitation a donc été envoyée. Divers ART cherchent à améliorer la formation. Les délégués syndicaux qui n'ont pas encore suivi la formation sont fortement encouragés à le faire.

La séance du Conseil des dirigeants des sections locales est levée à 19 h 45, HAE.